



15 ans de l'Observatoire de la parité
Message de François Fillon, Premier Ministre
Lundi 13 décembre 2010

L'Observatoire fête aujourd'hui ses 15 ans.

En 15 ans, sous l'impulsion de ses cinq rapporteurs successifs – Roselyne BACHELOT, Dominique GILLOT, Catherine GENISSON, Marie-JO ZIMMERMANN et Chantal BRUNEL-, il a déjà beaucoup fait pour faire progresser la cause de la parité et des femmes.

Le travail de diagnostic, de propositions et de conviction mené par l'Observatoire est ainsi, pour une large partie, à l'origine de profondes avancées législatives et réglementaires, qui, pas à pas, s'inscrivent dans les faits.

Bien sûr, certains, parmi vous, peuvent estimer que les choses avancent parfois lentement, trop lentement. Mais le mouvement de la parité est engagé, et il vous revient de forcer encore et toujours les lignes.

Dans le domaine de la parité en politique, la réforme constitutionnelle de 1999 a marqué une étape importante, en inscrivant pour la première fois dans notre loi fondamentale le principe de l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives.

En la matière, la France fait figure de mauvais élève, et il est temps que nos formations politiques modifient leur approche, ouvrent plus largement leurs portes.

Dans le domaine de l'égalité professionnelle, les lois de 2001 et de 2006, la révision constitutionnelle de 2008, étendent le principe de l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités professionnelles et sociales. La récente loi sur la réforme des retraites institue, quant à elle, une pénalisation financière pour les entreprises qui n'ont mis en œuvre ni accord, ni plan d'action et vise de la sorte à faire enfin de l'égalité salariale une réalité dans toutes les entreprises. Et je souhaite que la proposition de loi sur l'accès des femmes aux responsabilités dans les conseils d'administration, déjà examinée dans chaque assemblée, puisse désormais être adoptée rapidement.

Dans le domaine de la lutte contre les violences faites aux femmes, cette lutte qui a constitué la grande cause nationale 2010, la loi du 9 juillet 2010 a permis de renforcer considérablement notre arsenal juridique.

En installant l'Observatoire dans sa nouvelle composition en juillet dernier et en confiant à Chantal BRUNEL la responsabilité d'en animer les travaux, j'ai souhaité que le travail déjà accompli soit poursuivi et amplifié.

Au cours des dernières décennies, la cause des femmes a progressé comme jamais auparavant. Mais il reste encore des combats à mener pour que les faits reflètent les avancées inscrites dans la loi.

Il y a 15 ans, Alain Juppé, alors Premier ministre, concluait son intervention à l'occasion de l'installation de l'Observatoire par ces mots : *« lutter pour l'égalité et la dignité des femmes, c'est agir pour la liberté de chacun. »*

Je souhaite que vos travaux de ce jour soulignent toute l'actualité de ce combat.